

SYNDICAT MIXTE DE LA TET - BASSIN VERSANT

Séance du 13 mars 2023 - 17h30

Salle du Conseil Municipal - Mairie de Baho

Bilan des Acquisitions et Cessions Immobilières 2022

L'an 2023, le 13 mars à 17h30, s'est tenu, une séance du Comité Syndical - Salle du Conseil Municipal - Mairie de Baho (66540) sous la présidence de monsieur Pierre PARRAT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été envoyés le 2 mars 2023 aux délégués titulaires du SMTBV ainsi qu'aux délégués suppléants et conseillers communautaires non titulaires (loi informatique et liberté). Toutes les pièces et annexes utiles et nécessaires à la séance, ont été transmis, avec les convocations.

Assistaient à la séance

PMMCU	Présents	Mme Cécile MARGAIL MM. Patrick GOT - Frédéric GUILLAUMON - Gilles GUILLAUME - Jacques PALACIN - Patrick PASCAL - Pierre PARRAT - Georges PUIG - Max TIBAC - Fabrice TIGNERES - Alain TROUSSEU - Robert VILA
	Absents et suppléés	M. Jean-Paul BILLES suppléé par M. Joël PACULL - M. Roger GARRIDO suppléé par M. Daniel ERRE
	Absents et Excusés	Mmes Aurélie PASTOR-BARNEOUD - Armelle REVEL-FOURCADE - MM. Jean-Louis CHAMBON - Charles DURAND - Jean-Luc GAMEZ - Rémi GENIS - Stéphane LODA - Théophile MARTINEZ -
C. C. DES ASPRES	Présent	MM. Jérôme DE MAURY - Bernard LEHOSSINE
C. C. ROUSSILLON CONFLENT	Absents et excusés	MM. Marc BIANCHINI - Alain DOMENECH - René LAVILLE - Gérard SOLER
C.C. CONFLENT CANIGO	Présents	MM. Daniel ASPE - Henri GUITART - Bernard LAMBERT
C. C. CORBIERES SALANQUE MEDITERRANEE	Absents et Excusés	Mme. Joëlle ESTALA METOIS - M. Jérôme PALMADE
C.C. PYRENEES CATALANES	Absent et Excusé	M. Jean-Pierre ASTRUCH
C. C. PYRENEES CERDAGNE	Présent	M. Christian PALLARES
C.C.HAUT VALLESPER	Absent et Excusé	M. Alain MALIRACH

Quorum : avec 20 présents pouvant prendre part aux votes, le quorum est constaté.

Secrétaire de séance : le comité désigne comme secrétaire de séance : M. Joël PACULL

Pouvoirs : M. Stéphane LODA à M. Max TIBAC - Mme Aurélie PASTOR-BARNEOUD à M. Pierre PARRAT

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le



ID : 066-200087286-20230313-DELIB202307-DE

Publié le 17/03/2023 sur le site internet du SMTBV

Rapporteur : M. Pierre PARAT - Président

Il rappelle à l'Assemblée que l'article L 5211-37 du code général des collectivités territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées par les établissements publics de coopération intercommunale fasse l'objet d'une délibération de l'organe délibérant et soit annexé au compte administratif de l'établissement concerné.

Le bilan annuel présenté fait état d'une part des acquisitions et des cessions immobilières décidées par délibérations au titre de l'année 2022.

Ce bilan sera annexé au compte administratif 2022.

Le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés :

1. Prend Acte et approuve le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées lors de l'exercice 2022 tel que présenté au rapport et conformément aux tableaux joints à la présente délibération. ;
2. Précise que le tableau récapitulatif figure en annexe au compte administratif de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé le Président et le secrétaire de séance au registre des délibérations.

Le président,
Le Président
Pierre PARRAT



M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 066-200087286-20230313-DELIB202307-DE



Publié le 17/03/2023 sur le site internet du SMTBV

Acquisitions immobilières 2022								
commune	Nature du bien	Localisation	Références cadastrales	Surface	Date délibération	Cédant	Prix	Objet
				NEANT				
Total des Acquisitions Immobilières 2022								NEANT

Cessions Immobilières 2022														
Nature du bien	Localisation	Références cadastrales	Superficie	Délibération	Acquéreur	Prix	Objet							
Terrains nus	Perpignan Lieu-dit « La Courragade »		21	4 610 m ²	11/07/2022	GFA DU CANIGOU	73 500 €	Création de serres agricoles photovoltaïques						
			23	4 965 m ²										
			25	2 520 m ²										
			206	1 645 m ²										
			183	7 920 m ²										
			184	2 762 m ² /7 830 m ²										
			185	2 353 m ² /4 080 m ²										
			249	9 948 m ² / 21 064 m ²										
			1041	33 m ² /272 m ²										
			980	395 m ² /1 494 m ²										
Piste	Castelnou		982	108 m ² /1 148 m ²	11/07/2022	GFA MASOT	2 500 €	Développement des installations agricoles						
			50	2 627 m ²										
			68	867 m ²										
			47	291 m ²										
			448	322 m ²										
			2	1 006 m ²										
			339	697 m ²										
			31	3 012 m ²										
			140	780 m ²										
			14	4 094 m ²										
Aiguille du Crès Voirie Délaissés	Pia		85	19 m ²	26/11/2021 05/12/2022	VILLE DE PIA	31 411 €	Régularisation des parcelles présentant une occupation des sols non conforme à l'objet du syndicat.						
			116	558 m ²										
			118	864 m ²										
			104	64 m ²										
			103	2 799 m ²										
		Total des Cessions Immobilières 2022								107 411 €				



3 Rue Edmond Bartissol - 66000 Perpignan
Tél. : 04 68 35 05 06 - Messagerie : contact-web@bassintet.fr
Siret : 200 087 286 00015

Envoyé en préfecture le 17/03/2023
Reçu en préfecture le 17/03/2023
Publié le 
ID : 066-200087286-20230313-DELIB202307-DE

Publié le 17/03/2023 sur le site du SMTBV